

# RÈGLEMENT DU PRIX MARIE-JEANNE LAURENT-DUHAMEL

## 1. Objectifs

Le prix Marie-Jeanne Laurent-Duhamel est décerné par la SFdS et est destiné à reconnaître la qualité du travail de thèse d'un(e) jeune statisticien(ne) francophone. Le choix du (de la) Lauréat(e) est décidé par un jury dont la composition et les tâches sont décrites ci-dessous.

## 2. Périodicité du Prix

Le prix est décerné selon un cycle de trois ans. La personne choisie la première année sera particulièrement retenue pour son apport à la recherche fondamentale. Celle qui sera sélectionnée la deuxième année devra avoir contribué à la recherche appliquée. Il n'y aura pas d'attribution de ce prix la troisième année, cette dernière étant destinée à honorer un statisticien confirmé.

## 3. Jury

Le jury est composé de personnes reconnues pour leur attachement à la statistique et leur expérience dans le jugement des travaux de recherche fondamentale ou appliquée.

Il est constitué de sept membres désignés par le Président de la SFdS et le Président du Jury, lui-même désigné au préalable par le Conseil de la SFdS. Cinq d'entre eux font partie de cette dernière et ont une activité répartie principalement comme suit : deux personnes sont spécialisées en recherche fondamentale, deux autres en recherche appliquée et le dernier travaille dans une entreprise privée. Les deux autres membres du jury sont extérieurs à la SFdS, le premier spécialisé en recherche fondamentale, l'autre en recherche appliquée. Les membres du jury de nationalité française sont au nombre de quatre au minimum, de cinq au maximum.

Les membres du jury sont désignés pour trois ans, avec renouvellement possible pour trois autres années .

Le jury se réunit durant le dernier trimestre de l'année civile durant laquelle l' appel à candidature a été lancé. Le Président du Jury présente le choix réalisé par le Jury lors du Conseil de la SFdS qui se tient en Janvier de l'année suivante.

## 4. Procédures d'attribution du prix

Chaque année, un appel est lancé lors des Journées de Statistique. Les jeunes statisticien(ne)s ayant présenté leur thèse de doctorat au cours des trois dernières années universitaires sont invités à envoyer leur travail de thèse accompagné d'un curriculum vitae au secrétariat de la SFdS avant le 30 septembre de l'année en cours.

La personne désignée par le Jury sera informée après que le Conseil ait été averti de la décision du Jury; elle recevra son prix lors des Journées de Statistique organisées quelques mois plus tard.

Les critères d'attribution du Prix Marie-Jeanne Laurent-Duhamel sont les suivants: innovations méthodologiques, qualités rédactionnelle et pédagogique, intérêt en vue des applications.

## **5. Remise des prix**

Chaque année, le lauréat est invité par le Comité d'organisation des Journées de Statistique pour présenter une conférence invitée. Le diplôme attribuant le prix est remis lors de la séance d'ouverture des Journées. Le lauréat est invité à rédiger le texte de sa conférence afin de le soumettre pour publication dans le Journal de la SFdS ou dans la Revue de Statistique Appliquée. En outre, le (la) Lauréat(e) reçoit un montant de 1.000 euros à titre d'encouragement.